

Publié le 18 avril 2017

À Saint-Denis (Réunion), la Sodiparc prend de la hauteur

Afin de s'exonérer des lourdes contraintes au sol de Saint-Denis de La Réunion, l'autorité compétente parie, elle aussi, sur le transport urbain par les airs. L'occasion pour la Sodiparc de se jeter... à l'eau !



Il a tout pour lui : la faculté de se jouer d'une **topographie volcanique** qui contraint l'urbanisation à escalader les pentes, l'art de se soustraire à la circulation embolique de cette ville aux 1 000 habitants par kilomètre carré, l'avantage d'exiger moins d'investissement qu'une liaison terrestre... Bref, à **Saint-Denis de la Réunion**, il faudrait être fou pour ne pas penser au téléphérique urbain.

C'est donc tout naturellement sur ce mode que table aujourd'hui la communauté intercommunale du nord de la Réunion afin de fluidifier, d'ici 3 ans, les déplacements des quelque 200 000 habitants de l'agglomération. Et c'est avec la même évidence que la [Sodiparc](#), une des entreprises délégataires du réseau de transport urbain et gestionnaire du stationnement de la ville, a souhaité répondre à un appel d'offres dont la portée commerciale constitue un bien joli appel d'air.

De la terre à l'air

Le projet vise en effet à relier 3 quartiers très peuplés de Saint-Denis (le Chaudron, le Moufia et Bois-de-Nèfles) sur 3 kilomètres. Alors certes, la Sem, au service du réseau de bus depuis 1990, n'est pas un spécialiste du transport par câble ! « Mais, en matière d'exploitation, ses 250 collaborateurs disposent d'une expérience sans faille, tant sur les métiers du stationnement que sur ceux du transport, avec toute la connaissance des process industriels et de la maintenance technologique que ces volets requièrent désormais », explique le directeur général de la Sem, **Jean-Jacques Fung**, qui saura s'associer l'expertise des entreprises référentes de ce secteur pour les systèmes et le génie civil.

« La Sodiparc est aussi la plus légitime pour concrétiser une intermodalité optimale entre les différentes offres de mobilité locale », ajoute-t-il, non sans rappeler, pour finir, « les valeurs d'intérêt général portées par la structure, garantes d'une proposition financièrement accessible et d'une gestion temporellement durable ».

La compétition entre les groupements d'entreprises chargés de concevoir, réaliser, exploiter et assurer la maintenance de la ligne trouvera son terme en fin d'année avec l'attribution d'un contrat de 5 ans. Et d'ici là, le projet d'une deuxième liaison Bellepierre-La Montagne sera probablement lancée. Avec, sur les rangs, une Sodiparc toujours bien décidée à donner de l'air à ses voyageurs !